

Lettres d'un casse-cou..., 14

Les sourdes lourdes gourdes de Lourdes, 8

On me parle de responsabilité !

J'avais compris ce que m'écrivait aimablement le Directeur Général des Services de la Mairie de Lourdes. Il n'y a aucun risque sanitaire à boire de *l'eau distribuée aux points d'approvisionnement qui sont situés sur le domaine du Sanctuaire* avait-il dit, ajoutant que *si le moindre problème était constaté, les dispositions propres à éviter tout risque sanitaire seraient prises sans délai.*

Entre nous, je ne vois pas qui pourrait mettre ça en doute. Parce que si cela n'était pas le cas, vous imaginez le scandale ?

En revanche, sur ma question sur la qualité de cette eau après son transport et son séjour dans les gourdes, ce bien aimable Directeur Général s'est clairement défaussé. Je dirais presque, si ce n'était pas faire référence à Ponce Pilate, référence malvenue en la circonstance, qu'il s'en est lavé les mains.

Les conditions dans lesquelles l'eau de Massabielle *est recueillie et transportée* ajoutait-il, *relèvent de la responsabilité des personnes qui en prennent l'initiative.* Il ne disait pas « si ces personnes sont assez *gourdes* pour mal choisir leurs conditions», mais cela y ressemble.

On veut bien. Je parierais toutefois, et vous avec moi, qu'à la mairie de Lourdes on n'ignore pas que dans leur ville on vend beaucoup de gourdes. Plus qu'à Morlaix, Lannion ou Guingamp par exemple, et que ces gourdes sont vendues pour un certain usage facile à deviner. Un usage avec des risques qui me tracassaient.

Tiens, à notre époque où en matière d'hygiène ou de santé on ouvre le parapluie pour moins que ça, l'administration lourdaise ne pourrait-elle pas mettre les pèlerins en garde contre une mauvaise utilisation de ces gourdes en plastique, en obligeant par exemple les fabricants des dites gourdes à y apposer sous la représentation de la Sainte Vierge, ou en-dessous, une mention très lisible du genre « *Attention, le transport et la conservation d'une boisson dans ce récipient sont déconseillés !* » ?

Sans compter qu'on pourrait toujours acheter ce type de gourdes « pour faire joli » et, pour le transport de l'eau miraculeuse ou de toute autre boisson, se servir de gourdes modernes filtrantes en métal ou en verre qui existent maintenant paraît-il. J'dis ça, j'dis rien.

Passons. La mairie de Lourdes ne m'avait pas seulement répondu, elle avait mis une autre autorité dans le coup. Elle bottait en touche peut-être, comme les rugbymen du cru.

Voici la réponse de cette autorité... à laquelle je n'avais rien demandé. Je vous en dirai deux ou trois mots à la suite.

Direction

Lourdes, le 28 février 2005

Monsieur,

Le Maire de Lourdes m'a fait parvenir votre courrier du 27 janvier 2005 en me demandant de vous apporter une réponse.

En tant que directeur des Sanctuaires, je peux vous certifier que nous contrôlons par le biais de la Lyonnaise des Eaux, la qualité de l'eau et que des prélèvements sont régulièrement effectués par la DDASS de Tarbes. A ce jour, aucune remarque de dangerosité de l'eau n'a été apportée.

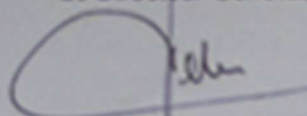
Par contre, il faut prendre en compte d'autres facteurs pour lesquels il est difficile de savoir où se situe la responsabilité :

- stockage des flacons en plastique chez les grossistes ou les commerçants : ils sont fermés et normalement ne doivent pas poser problème
- le remplissage est fait par les pèlerins dans quelles conditions ? De même, comment est assuré le transport de retour vers la maison : en car, en train, au soleil... ?
- enfin le stockage chez les pèlerins. Nos services ont effectué des contrôles sur des eaux prélevées il y a plusieurs années sans déceler d'anomalies mais les conditions étaient normales.

Autant de questions il me paraît difficile d'apporter des réponses car autant de personnes, autant de cas différents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur Général,



Francis DEHAINE

Ce qu'il y a d'original dans cette lettre (désolé que sa reproduction soit si sombre), c'est que, d'abord, le Directeur général qui la signe écrit *qu'il est difficile de savoir où se situe la responsabilité.*

Mais qui lui a parlé d'une responsabilité ? Il suppose qu'il y a une faute ?

Et puis, la curieuse information qui suit n'est pas banale non plus:

Enfin le stockage chez les pèlerins. Nos services ont effectué des contrôles sur des eaux prélevées il y a plusieurs années sans déceler d'anomalies mais les conditions étaient normales.

Je vous laisse bien lire ces deux phrases et y réfléchir. Si vous avez des gourdes d'eau de Lourdes chez vous depuis votre voyage là-bas quand vous étiez plus jeunes, que l'on sonne chez vous et qu'on vous dise que c'est pour un contrôle, ne vous étonnez pas.

Moi, ma religion est faite: si l'on veut boire de l'eau de la grotte de Massabielle, c'est sur place et rien que sur place qu'il faut le faire. Je ne vous ennuierais plus avec la publication de courriers sur ce sujet.

En concluant ainsi, je me sensdé-gourdi.